

Les animaux protégés sont en danger :
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

Le tétras lyre (<i>Lyrurus tetrix</i>) ↔ Révision LChP	
Statut au niveau mondial (IUCN)	Non menacé
Statut dans le cadre de la Convention de Berne (Europe)	Annexe III (protégé)
Statut en Suisse	Liste rouge : potentiellement menacé (NT) <i>Espèce prioritaire pour les mesures de conservation des espèces</i> LChP : espèce pouvant être chassée selon art. 5 al. 1 LChP (coqs uniquement)
Population en Suisse	12 000 - 16 000 coqs
Répartition en Suisse	Alpes et Préalpes entre 1200 et 2500 m.
Conflits	
Aucune	
<p>Situation actuelle dans la Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP)</p> <p>Espèce pouvant être chassée selon l'art. 5 al. 1 LChP. Cette disposition ne concerne que le coq de l'espèce « tétras lyre » (la femelle est protégée). Dans les six cantons de Suisse où cet oiseau est chassé, 400 à 500 coqs sont abattus chaque année (dont 200 dans le seul canton du Valais).</p> <p>La chasse au tétras-lyre est une chasse purement sportive et récréative, car une régulation de l'espèce n'est pas nécessaire. En Valais, les droits de chasse au tétras-lyre sont proposés à la vente aux touristes étrangers. En 2016, l'exécutif du canton du Valais, qui enregistre le plus grand nombre d'oiseaux abattus, a communiqué au Grand Conseil que la chasse aux tétraonidés (lagopède alpin, tétras-lyre) rapportait près 75 000 CHF par année. On se rappelle que le même canton avait pareillement monnayé des permis de chasse au bouquetin, également à des amateurs de chasse au gros gibier étrangers.</p>	
Que va changer la nouvelle loi ?	
Rien. La révision offrait une occasion de protéger l'espèce, mais elle n'a pas été saisie. La moindre des choses aurait été de clarifier par des analyses fondées les effets de la chasse sur la population de tétras-lyres et d'examiner sérieusement les implications concrètes d'un statut de protection.	
Menaces pour les tétras-lyres actuellement – et avec la nouvelle loi	
Le tétras-lyre souffre de plus en plus des perturbations causées par les activités de loisirs (randonnée à ski et à raquette, parapente), ainsi que du rétrécissement de son habitat (colonisation de ses refuges par les infrastructures touristiques, disparition de l'agriculture alpine traditionnelle, hausse de la limite des arbres due au changement climatique). En Valais, à peine un quart de la zone d'hivernage de cet oiseau n'est pas affectée par la pratique des sports d'hiver. Les données de l'Ufficio caccia e pesca du canton du Tessin montrent que la chasse accroît la mortalité des coqs et conduit un déséquilibre dans la répartition des sexes. La chasse est aussi une forme de perturbation, d'autant plus lorsqu'elle se déroule dans des régions peu fréquentées, souvent en compagnie de chiens en liberté.	



Photo : Michael Gerber

Les animaux protégés sont en danger :
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

Même si la chasse n'est pas le principal danger qui guette le tétras-lyre, elle ne se justifie d'aucune manière à l'encontre d'une espèce potentiellement menacée ; elle peut en outre réduire à néant les mesures de protection (zones de tranquillité pour la faune, pâturage extensif, mesures sylvicoles). Les organisations de protection de la nature demandent donc depuis longtemps l'interdiction de la chasse au tétras-lyre.

Images à télécharger

<https://jagdgesetz-nein.ch/medias/>



Contacts / renseignements

Sarah Pearson Perret, Pro Natura, 079 688 72 24, Sarah.PearsonPerret@pronatura.ch
François Turrian, BirdLife Suisse, 079 318 77 75, francois.turrian@birdlife.ch
Océane Dayer, WWF Suisse, 076 615 71 70, oceane.dayer@wwf.ch
Isabelle Germanier, Groupe Loup Suisse, 079 652 28 49, romandie@gruppe-wolf.ch

www.loi-chasse-non.ch